

# Règlement de l'accueil privé « Happy Kids »



« Happy Kids » est un accueil privé de maximum 6 participants pour tous les enfants de la 3H à la 6H (de 6 à 12 ans environ).

## **1. Pourquoi ?**

Happy Kids propose à l'enfant un moment d'accueil encadré par une personne qualifiée, dans un milieu calme, proche de la nature et des animaux.

A travers différentes activités l'enfant va apprendre à :

- Développer son autonomie pour faire ses devoirs et s'organiser.
- Manger sainement
- S'écouter et respecter ses besoins et ceux des autres (animaux et enfants)
- Grandir et évoluer sans jugement
- Bouger
- Améliorer sa motricité, sa créativité et sa confiance en soi
- Améliorer sa capacité d'écoute et d'observation
- Découvrir ses émotions
- Se recentrer
- Apprécier le grand air et la nature

## **2. Où ?**

A Estavayer au studio « Be Here Now », dans ma maison privée pour les soins aux lapins, ainsi que divers endroits dans Estavayer pour la découverte de la nature et d'autres animaux.

## **3. Quand ?**

Les enfants sont accueillis tous les lundis et jeudis de 15h20 à 17h45 -18h.  
L'accueil a lieu toute l'année en dehors des vacances scolaires et des jours fériés fribourgeois.

## **4. Fréquentation**

L'enfant est inscrit, en principe, pour l'année scolaire de fin août à juin. L'enfant peut démarrer en tout temps dans l'année du moment qu'il en a l'âge et selon les places disponibles.

Toute absence doit être signalée à Vanessa Wyss, notamment en cas de maladies.

## **5. Résiliation**

Le contrat peut être résilié par écrit au minimum 1 mois à l'avance pour la période suivante. L'écolage sera dû si ce délai n'est pas respecté.

## 6. Activités proposées

- 1) Chaque semaine : aide aux devoirs + goûter sain
- 2) Variable suivant les semaines et la météo :
  - Balades dans la nature
  - Soins et contacts avec les animaux
  - Yoga et relaxation
  - Ateliers cuisine
  - Bricolages et dessin/peinture
  - Temps libre si besoin



## 7. Les responsabilités

En cas d'accident Happy Kids a souscrit une RC entreprise. Il est demandé à chaque parent de s'assurer que leur enfant soit couvert par une assurance responsabilité civile et maladie/accident.

## 8. Prix

Les frais d'inscription sont de 30.- par enfant et doivent être payés pour réserver la place.

En cas de désistement les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

L'année scolaire est divisée en 5 périodes.

L'écolage se paie en avance pour la période suivante et au plus tard le 30 du mois précédent le début de la période, 5 x par année. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant (maladie, vacances privées en dehors des vacances scolaires...).

Prix : 60fr par lundi ou jeudi par enfant.

En cas de non-paiement, nous nous réservons le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

**1<sup>ère</sup> période du 24.08.2023 au 13.10.2023** : 420 Fr. (7 lundis) ou 480 fr (8 jeudis) à payer au 30.08.2023

**2<sup>ème</sup> période du 30.10.2023 au 22.12.2023** : 480 Fr. (8 lundis/jeudis) à payer au 30.10.2023

**3<sup>ème</sup> période du 08.01.2024 au 09.02.2024** : 300 Fr. (5 lundis/jeudis) à payer au 30.12.2023

**4<sup>ème</sup> période du 19.02.2023 au 28.03.2024** : 360 Fr. (6 lundis/jeudis) à payer au 30.01.2024

**5<sup>ème</sup> période du 15.04. 2024 au 05.07.2024** : 660 Fr. (11 lundis) ou 600fr (10 jeudis) à payer au 30.03.2024. (*Lundi 20 mai, jeudi 9 mai et jeudi 30 mai fériés*)

(Possibilité de demander un paiement mensuel si besoin)